

nable sénateur qui a proposé l'adresse est un des plus habiles parlementaires, et la grande expérience qu'il a acquise dans la Chambre des communes, et sa connaissance de la pratique et de l'histoire parlementaires aideront beaucoup au Sénat. L'honorable sénateur qui a secondé l'adresse est bien connu dans le monde politique de sa province natale. Il s'est distingué, durant plusieurs années, dans les affaires publiques de la province de Québec, et sa nomination comme membre de cette Chambre-ci sera hautement appréciée par nos collègues. Nous souhaitons la bienvenue à ces messieurs et nous leur prédisons qu'ils se rendront, pendant plusieurs années, utiles dans le service public.

Le discours du trône contient peu de sujets de discussion. On pourrait dire que seulement deux sujets nous sont soumis, un qui se rapporte à la prolongation de la durée du parlement, et l'autre qui a trait aux finances et à la législation relatives à la guerre dans laquelle nous sommes engagés.

Quant à la mesure qui doit nous être soumise pour la prolongation de la durée du parlement, je n'ai guère besoin d'ajouter qu'elle est entièrement conforme aux sentiments qui ont été exprimés dans le pays sur l'inopportunité de faire des élections générales pendant que nous poursuivons la guerre. Le terme du parlement expire l'automne prochain. Invariablement les gouvernements précédents ont eu l'habitude de dissoudre le parlement longtemps avant l'expiration de sa durée. Depuis la Confédération, le parlement d'habitude a été dissous dans la troisième ou la quatrième année de son terme. Ce n'est qu'exceptionnellement que le parlement a duré cinq ans. Prévoyant que le gouvernement actuel suivrait cette pratique, on a critiqué sévèrement dans la presse et ailleurs, depuis la déclaration de guerre faite en 1914, l'idée d'élections générales. Tout naturellement il y a eu divergence d'opinions parmi les partisans du gouvernement sur cette très importante question.

Un certain nombre de partisans très influents ont naturellement prétendu que depuis l'arrivée du Gouvernement au pouvoir, il a été appelé à assumer des obligations extraordinaires, au point de vue financier et autrement, héritées du précédent gouvernement, pour l'exécution de ces deux grandes entreprises de chemins de fer, le Transcontinental national et le Canadien-Nord, avec l'idée que ces obligations justifiaient le Gouvernement de faire un appel au pays pour lui demander un mandat devant lui indi-

quer comment il devait agir en traitant ces sujets-là. Immédiatement après, fut déclarée la guerre dans laquelle nous sommes engagés et qui nécessairement a obligé le Canada à faire non seulement d'énormes dépenses, mais à adopter un programme sur lequel le Gouvernement sans doute aurait eu raison de consulter le peuple du pays et lui demander son approbation. Sur ces trois questions seulement le Gouvernement aurait eu raison de faire un appel au peuple. Par contre, un grand nombre de gens ont prétendu fortement que pour aucune considération le Gouvernement ne devait plonger le pays dans des élections générales à une époque où nous prenions de si grandes responsabilités et où nous faisons face à toutes les conséquences d'une guerre. De fortes raisons peuvent être invoquées à l'appui de leur prétention. Etant donné que le parlement expire l'automne prochain, le Gouvernement n'a pas d'autre alternative que de se préparer à la dissolution du Parlement ou de prendre la responsabilité de prolonger sa durée durant un espace de temps raisonnable qui nous permette de voir la fin probable de la guerre. Donc, par respect pour l'opinion publique, le Gouvernement est prêt à soumettre au parlement une mesure ayant pour objet la prolongation du parlement. Par respect pour les sentiments publics qui ont été fortement exprimés sur le sujet, je suis certain que le Parlement n'hésitera pas à prendre la responsabilité que les circonstances lui ont imposée et à exempter le Gouvernement de suivre la pratique qui a été invariablement adoptée de dissoudre le parlement avant l'expiration de sa durée, et à éviter de faire des élections dans un temps où nous sommes occupés à gérer les regrettables affaires concernant la guerre.

Le discours du trône fait allusion à l'absorbante question de la guerre qui se poursuit actuellement contre l'Allemagne. La présente session est la troisième durant laquelle nous nous serons occupés de cette question. Quand le Parlement s'assembla, en 1914—c'est-à-dire, immédiatement après la déclaration de guerre, nous espérons que cette guerre se terminerai bientôt. Nous avons fait alors certains calculs sur la part que nous devons y prendre. Ces calculs étaient en grande partie basés sur la situation tel qu'elle apparaissait alors à nos yeux.

La mère patrie semblait elle-même, ne pas prévoir l'immense développement que nous constatons, aujourd'hui. En effet, de-